

Le ministère compte 18 bureaux régionaux et 2 bureaux sous-régionaux au pays ainsi qu'un bureau régional à Londres. L'Office de l'application de la loi des terres destinées aux anciens combattants maintient aussi des bureaux régionaux et locaux aux endroits les plus favorables. Des fonctionnaires ambulants du bien-être relevant de ces bureaux s'emploient à aider les anciens combattants à bénéficier des droits et privilèges que leur accorde le ministère.

## Section 2.—Indemnités de licenciement et crédits de réadaptation

Les indemnités versées en vertu de la loi sur les indemnités de service de guerre accusent encore une diminution durant l'année terminée le 31 mars 1950.

### 1.—Indemnités versées en vertu de la loi sur les indemnités de service de guerre, années terminées le 31 mars 1945-1950

Année et service	Marine	Armée	Aviation	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>1945—</b>				
Forces.....	973,957	14,663,621	3,468,852	19,106,430
Services auxiliaires.....	—	—	—	—
<b>1945-1946—</b>				
Forces.....	27,277,981	121,003,583	64,157,015	212,438,579
Services auxiliaires.....	180	58,646	36,115	94,941
<b>1946-1947—</b>				
Forces.....	17,766,165	170,585,767	32,926,652	221,278,584
Services auxiliaires.....	730	327,176	121,253	449,159
<b>1947-1948—</b>				
Forces.....	891,968	11,191,667	1,310,435	13,394,070
Services auxiliaires.....	—	309,823	Cr. 5,198 <sup>2</sup>	304,625
<b>1948-1949—</b>				
Forces.....	140,907	589,132	226,685	956,724
Services auxiliaires.....	—	35,563	—	35,563
<b>1949-1950—</b>				
Forces.....	37,595	133,117	168,582	339,294
Services auxiliaires.....	—	9,483	—	9,483
<b>Total.....</b>	<b>47,089,483</b>	<b>318,907,578</b>	<b>102,410,391</b>	<b>468,407,452</b>

<sup>1</sup> Janvier, février et mars seulement.

<sup>2</sup> Ce crédit provient d'un ajustement comptable de 1946 à 1948.

**Crédits de réadaptation.**—Durant l'année financière 1949-1950, le montant de crédits de réadaptation autorisé dépasse légèrement 22 millions de dollars, soit les trois cinquièmes environ du montant autorisé de 1948-1949.

Jusqu'au 31 mars 1950, 959,909 comptes de crédits de réadaptation ont été ouverts, dont 636,465 ont ensuite été fermés sous bénéfice d'une autorisation permettant d'en utiliser tout le montant. Outre les \$252,386,462 autorisés pour les fins indiquées au tableau 2, quelque \$58,800,000 ont été dépensés pour le compte des anciens combattants qui ont opté pour une formation ou ont demandé à bénéficier de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Sur le total des crédits de réadaptation consentis au 31 mars 1950, 82 p. 100 a servi à la construction de maisons.

Les dépenses faites jusqu'au 31 mars 1950 ont répondu à 1,715,902 demandes de crédit approuvées.